

## ENVIRONNEMENT

**Décharge de Curgies :  
PEVEPA dépose un recours**

La première tranche des travaux de terrassement du nouveau casier de stockage des déchets a démarré le 15 juillet.

**Le 4 décembre, le préfet de région a autorisé Sita à poursuivre son activité sur le centre de stockage des déchets de Curgies. Cette décision préfectorale n'est pas du goût de l'association PEVEPA.**

Lors de l'assemblée générale de Préservation de l'environnement de Valenciennes-est et des portes de l'Avesnois (notre édition du 2 juillet), la nouvelle présidente, Anne-Marie Pottier, avait évoqué l'éventualité d'exercer un recours auprès du tribunal administratif contre les arrêtés préfectoraux. C'est chose faite depuis le 31 juillet, confirme la présidente. « Ce recours concerne l'arrêté du

18 septembre 2008 relatif à l'augmentation de capacité de deux alvéoles de stockage de 45 000 tonnes soit 41 000 m<sup>3</sup> de déchets et celui du 4 décembre 2008 autorisant la création d'un nouveau centre de stockage pour une durée de vingt-cinq ans », écrit-elle dans un communiqué de presse.

En attendant la première tranche des travaux de terrassement a démarré le 15 juillet pour une durée maximale de six mois. ■ **VÉ. B.**

► En début de semaine, une obus a été découvert sur le site du fort Rochambeau. La présence d'un tel engin explosif a créé l'émoi, mercredi, à Curgies. Pompiers et gendarmes sont intervenus mais la bombe n'a pas explosé comme il a été dit dans la commune.